



AVIS DE COURSE

1 Femme – 1 Homme – 1 Bateau

Autorité organisatrice : Club Nautique le NEPTUNE

Grade : 5 C

06 Décembre 2025:

Baie de Fort de France

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discréTION du jury, être inférieure à une disqualification. La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

Préambule Prévention des violences et incivilités

La Fédération Française de Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

- 1.1 Les règles de course à la voile (R.C.V.) 2025-2028
- 1.2 L'épreuve est régie par les RIR (règles d'introduction à la régate),
- 1.3 Le présent avis de course,
Les instructions de course.
Les annexes,
Les éventuels avenants,
- 1.4 Les systèmes de handicap national « OSIRIS » édité par la F.F.Voile,

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Les instructions de course sont disponibles sur le site du Club Nautique le Neptune :
<https://clubnautiqueleneptune.org/>

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information sera en ligne et consultable sur le groupe WhatsApp :
« FHB – SKIPPERS »,

Attention : Un Numéro de téléphone par bateau, donnant accès à WhatsApp est obligatoire à l'inscription.

- 3.2 [NP]/[DP] À partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.3 Une VHF, opérationnelle et allumée, est obligatoire à bord durant toutes la course.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, l'organisateur refusera ou annulera l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La compétition est ouverte à :
- tous les bateaux habitables en règle avec leur autorité nationale, qui seront répartis en 1 classe : sans Spinnaker
- 4.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire au plus tard le Jeudi 04 Décembre 2025 à 20h00
en remplissant le formulaire dédié :

<https://7xqis1c3.forms.app/1-femme-1-homme-1-bateau>

À partir du 05 Décembre 2025, et seulement après avoir correctement rempli le formulaire d'inscription et payé ses droits d'inscription (par virement sur le compte du CNL), le skipper recevra ses annexes et éventuels avenants.

- 4.3. a) Pour un concurrent en possession d'une Licence Club FF Voile :



- la licence Club FF Voile mention « compétition » valide ou la licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant »
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
- b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FF Voile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur ;
- d) Les pratiquants occasionnels en compétition organisée de façon temporaire, ne possédant pas de licence FFVoile pourront prendre une licence temporaire, accompagnée d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la voile : s'adresser au secrétariat du club nautique le Neptune :

<https://clubnautiqueleneptune.org/> - Tél : 05 96 51 73 24

- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription du présent document et payer tous les droits.

5. DROITS A PAYER

- 5.1. Les droits requis sont : 15 € par personne

Ces droits incluent :

- Collation à l'issue de la régate
- Remise des prix le Samedi

7. PROGRAMME

7.2 Horaires

Samedi 06 Décembre :

13h00 : 1er signal d'avertissement

À partir de 17h00 annonce des résultats et remise des prix

À partir de 17h30 « Chanté N'wel » : Chacun amène à boire et à manger (Barbecue allumé et disponible pour tous)

- 7.2. Nombre de courses : Il sera couru une course

8. LIEU

La zone de course se situera dans la baie de Fort de France.

9. LES PARCOURS

Le parcours sera de type Côtier.

10. SYSTEME DE PENALITE

- 10.1. La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

- 11.1. Une course devra être validée pour valider l'épreuve

- 11.3. Les classements seront faits en temps compensé selon la formule temps sur temps, Le système de handicap OSIRIS sera utilisé.

14. DROIT À L'IMAGE

- 14.1. Droit à l'image et à l'apparence et utilisation des données personnelles des participants :

(a) En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

(b) En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par



courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

15.1 La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16. PRIX

Des prix seront remis ou tirés au sort à la discrédition de l'autorité organisatrice

17. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter Jean Michel FIGUERES :

Tel: +596 696 45 08 70 - Email: jeanmichelfigueres@gmail.com